

### CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2024 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N°D2024/19

#### **QUESTION N°16**

OBJET: SOCIAL / APPROBATION DU DOCUMENT CADRE DU CONTRAT DE VILLE – ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030

L'an deux mille vingt-quatre Le vingt-sept mars A vingt heures trente minutes

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 21 mars 2024, s'est réuni en salle polyvalente de la commune en séance publique.

## **ÉTAIENT PRÉSENTS:**

Michel VALLADE - Claude CAUET - Chantal CLAUX - Jean-Claude CHEVRIER
Adélaïde DA PAULA - Dominique MORIN - Marie-Françoise JOLLY - Fahed HADJI
Isabelle CHOCHON-LAMBERT - Sylvie MENEGAZZI-PONDAVEN - Pascal KLINGLER
Jocelyne BINET - Josiane THOMAS - Florence DOUILLON - Nadine MEUNIER
Fabien CUVILLIER - Amélie SANDRIN - Eric NOIRET - Christophe CONNAN
Annie METAY - Eric BOSC - Mathilde MISSLIN - Patrick MURCIA - Christophe BATTAIS

# ÉTAIENT ABSENTS ET REPRÉSENTÉS :

Maria GUYON a donné procuration à Josiane THOMAS Seddik HADDOUYAT a donné procuration à Fahed HADJI Frédéric CLAUX a donné procuration à Chantal CLAUX Denis HOFFMANN a donné procuration à Pascal KLINGLER Eric COUDERCHON a donné procuration à Claude CAUET

## ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : /

## SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Fabien CUVILLIER

Michel VALLADE, le Maire, ouvre la séance à 20 heures 30 minutes.

revenue en Prefecture le

Public(e) le :

ol orichusoxii

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de présents : 24 Nombre de pouvoirs : 5 Nombre de votants : 29

# N°D2024\_19 — SOCIAL / Approbation du document cadre du Contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la Loi n°2014-173 en date du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Vu le Décret n°2023-1314 en date du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024,

**Vu** les statuts de la Communauté d'Agglomération Val Parisis, notamment sa compétence en politique de la ville,

Vu la Circulaire référence NOR : TREB2322581C en date du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains

Vu l'instruction du secrétariat d'Etat en charge de la citoyenneté et de la ville en date du 4 janvier 2024 relative à la gouvernance des Contrats de Ville Engagements Quartiers 2030,

Vu le document cadre du Contrat de ville 2024-2030 ci-annexé,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 19 mars 2024,

Vu l'avis de la Commission des Affaires sociales,

Considérant les mesures clefs du Comité interministériel des Villes tenu en date du 27 octobre 2023,

Considérant le Pacte des Solidarités en vigueur au 1er janvier 2024,

Considérant l'arrivée à échéance au 31 décembre 2023 du Contrat de Ville,

Considérant la nécessité d'en élaborer un nouveau pour la période 2024-2030,

Considérant que le nouveau contrat doit être adopté au plus tard le 31 mars 2024,

Considérant que les services de l'Etat ont proposé une validation en deux temps : le document cadre d'abord puis les annexes comprenant notamment les fiches projets et des précisions sur les poches de pauvreté ;

#### LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré, Décide à l'unanimité,

- ✓ APPROUVER le document cadre du Contrat de ville « Engagements 2030 »
- ✓ **AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à procéder aux éventuelles corrections matérielles et modifications mineures du Contrat, qui interviendraient dans le cadre de sa finalisation
- ✓ AUTORISER M. le Maire ou son représentant à signer ledit document, ses annexes, avenants permettant de préciser les actions de la Politique de la Ville, et tout autre document afférent
- ✓ AUTORISER M. le Maire ou son représentant à solliciter pour les actions portées par les services municipaux, les subventions correspondantes auprès des divers financeurs, signataires ou non du contrat.

Transmis en Préfecture le : 29/03/2014

Publié(e) le : 29/03/224

Exécutoire le : 29/03/224

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, POUR EXTRAIT CONFORME

PIERRELAYE, LE 27 MARS 2024

LE MAIRE

MICHEL VALLADE

